
COMITÉ CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC) :

PROCÈS-VERBAL

53^e réunion de l'ICANN, Buenos Aires

20-25 juin 2015

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET NOUVEAUX MEMBRES

Quelque 69 membres du GAC et 10 observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC souhaite la bienvenue aux nouveaux pays membres : Kiribati et Maurice.

Une liste des participants est disponible dans l'**Annexe 1**.

Le communiqué du GAC de Buenos Aires est disponible dans l'**Annexe 2**.

Toutes les présentations (diapositives ou documents Word/PDF) sont disponibles sur le site web du GAC.

ACTIVITÉS INTERCOMMUNAUTAIRES

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les points suivants :

- l'évaluation de la priorité communautaire ;
- les actualités du Panel de révision indépendant sur .africa ;
- les sauvegardes pour les nouveaux gTLD ;
- les noms de pays/territoires et les étiquettes à deux caractères au deuxième niveau ;
- les révisions et évaluations du programme des nouveaux gTLD ;
- la transition de la supervision de l'IANA ;
- le renforcement de la responsabilité de l'ICANN ;
- le PDG de l'ICANN.

Ces points et les réponses du Conseil d'administration sont détaillés sous les titres associés ci-dessous.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est entretenu avec Jonathan Robinson et David Cake, respectivement président et vice-président du [Conseil de la GNSO](#).

Les remarques suivantes ont été formulées à cette occasion :

- Les relations entre les dirigeants respectifs du GAC et de la GNSO sont plus régulières, et les secrétariats de ces deux organes font preuve d'une meilleure coordination ;
- Les membres du GAC se prononcent en faveur du prolongement du mandat de l'agent de liaison de la GNSO auprès du GAC pour une durée d'un an (NB : le Conseil de la GNSO a donné son aval par la suite) ;
- Le « mécanisme d'examen rapide » destiné à identifier les aspects de politique publique à l'étape de cadrage de l'élaboration de politiques pour les gTLD est opérationnel et utilisé pour la [prochaine génération de service d'annuaire de données d'enregistrement](#) ;
- Le [groupe de consultation GAC-GNSO](#) poursuivra son travail. Parmi les initiatives envisageables figurent d'autres possibilités de participation en amont aux phases suivantes de l'élaboration de politiques ; les procédures à suivre lorsque les contributions en amont du GAC sont en conflit avec l'opinion de la GNSO ; et les critères de succès relatifs à l'implication du GAC à l'étape de cadrage.

Les questions de politique actuelles et à venir étudiées par la GNSO et pouvant avoir des répercussions en termes de politique publique comprennent :

- l'objectif de l'enregistrement des données gTLD dans les prochaines séries ;
- la révision de tous les mécanismes de protection des droits pour les gTLD, qu'ils soient nouveaux ou déjà existants ;
- le rapport final sur les recommandations relatives aux politiques et à la mise en œuvre ;
- le rapport final sur l'élaboration de politiques relatives à la traduction et à la translittération des coordonnées.

Le GAC a noté que le Conseil de la GNSO prévoyait d'essayer un mécanisme informel destiné à fournir au Conseil d'administration une réponse aux points du communiqué du GAC sur lesquels la GNSO a un avis politique.

Les participants ont échangé leurs points de vue sur la proposition finale du CWG-Supervision.

DÉCISION : Ces débats sont reflétés dans le communiqué.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est entretenu avec des membres de la ccNSO, dont Byron Holland, président du [Conseil de la ccNSO](#).

Les participants ont échangé leurs points de vue sur la proposition finale du CWG-Supervision et le travail du CCWG-Responsabilité.

La ccNSO a été informée que le Groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies menait un sondage sur les pratiques des gouvernements/gestionnaires de ccTLD, dans le but de rassembler des informations sur les bonnes pratiques afin d'aider les membres du GAC qui souhaiteraient renforcer leurs capacités et leur expertise dans

ce domaine. La ccNSO sera sollicitée pour donner son avis au moment de l'analyse des réponses reçues. Ce sujet est noté comme point potentiel de la réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM) qui se tiendra à Marrakech en 2016.

DÉCISIONS : Ces débats sont reflétés dans le communiqué. Le Groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies doit solliciter la ccNSO au moment de l'analyse des réponses reçues dans le cadre du sondage sur les pratiques des gouvernements/gestionnaires de ccTLD.

Réunion avec le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)

Le GAC s'est entretenu avec Patrik Fältström et James Galvin, respectivement président et vice-président du [SSAC](#).

La majeure partie de la discussion portait sur le CWG-Supervision et le CCWG-Responsabilité. La priorité du SSAC consiste à faire en sorte que ces deux groupes continuent de reconnaître son rôle de spécialiste et examinent dûment et dans les plus brefs délais ses avis en termes de sécurité et de stabilité.

Le SSAC étudie actuellement la proposition finale du CWG-Supervision en la comparant à ses propres recommandations, notées dans son [rapport consultatif SAC069](#).

Il a indiqué que pour l'heure, il n'avait pas pour objectif de contribuer aux nombreux mécanismes de reddition de comptes proposés à ce jour par le CCWG, et qu'il maintiendrait sa position. Pour en savoir plus, consultez le [rapport consultatif SAC071](#).

DÉCISION : Ces débats sont reflétés dans le communiqué.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est entretenu avec des membres de l'ALAC, dont Alan Greenberg, président de [l'ALAC](#).

Les participants ont échangé leurs points de vue sur la proposition finale du CWG-Supervision et le travail du CCWG-Responsabilité.

L'ALAC recommande au Conseil d'administration d'interrompre la conclusion de contrats pour certaines chaînes de catégorie 1, notamment « casino », « doctor », « credit card », « lawyer » et « lotto ». Pour l'heure, le Conseil d'administration n'a ni accepté ni rejeté cette proposition. L'ALAC souhaiterait obtenir le soutien et l'aide du GAC à ce sujet, et lui transmettra son analyse des politiques d'enregistrement relatives aux chaînes sensibles.

Le [programme de formation des dirigeants de l'ICANN](#) a également été évoqué. Le GAC et les membres de l'ALAC ont exprimé leur soutien envers ce programme, qui constitue un moyen d'acquérir des compétences afin de participer aux activités de l'ICANN. La prochaine édition de ce programme aura lieu juste avant la réunion de Dublin et le GAC sera invité à nommer les participants.

DÉCISIONS : L'analyse de l'ALAC sur les politiques d'enregistrement relatives aux chaînes sensibles doit être transmise au GAC (FAIT). Le GAC devra choisir les participants à la prochaine édition du programme de formation des dirigeants lorsqu'il y sera invité par l'ICANN (le personnel de soutien de l'ICANN surveillera la situation).

Groupe de travail intercommunautaire (CCWG) sur la gouvernance de l'Internet

Olivier Crépin-Leblond, coprésident du [CCWG sur la gouvernance de l'Internet](#), a présenté les actualités de ce groupe au GAC. Le CCWG essaye de déterminer s'il vaut mieux élaborer des politiques de consensus ou simplement informer et soutenir le personnel de l'ICANN lors des fora dans ce domaine. Il a été noté que le GAC n'avait pas encore décidé s'il devait participer en tant qu'organisation membre ou non.

DÉCISION : Le GAC doit réfléchir davantage en dehors des réunions aux moyens possibles de contribuer au CCWG sur la gouvernance de l'Internet.

Participation des parties prenantes mondiales (GSE)

Le GAC s'est entretenu avec le personnel de l'ICANN chargé de la [participation des parties prenantes mondiales](#) (GSE), avec lequel il a évoqué les sujets suivants :

- l'évaluation des recommandations 6.8 et 6.9 de l'ATRT2 (voir le point « Responsabilité et transparence » dans la partie « Avis du GAC adressé au Conseil d'administration » ci-dessous) ;
- la participation de l'ICANN à la procédure de révision du SMSI+10 : le GAC a accueilli avec satisfaction le rapport du GSE à ce sujet ;
- les dispositifs améliorés relatifs à l'échange d'informations et au dialogue entre l'ICANN et le GAC au sujet de la sensibilisation et de la participation gouvernementale.

RÉUNION GOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU

Concernant la réunion gouvernementale de haut niveau qui aura lieu le 7 mars 2016 à Marrakech, en même temps que la 55e réunion de l'ICANN :

- Les membres du GAC ont remercié le gouvernement marocain pour avoir accepté d'accueillir la réunion.
- Le représentant du Maroc a expliqué le processus de préparation et les prochaines étapes de l'organisation de cet événement.
- Parmi les thèmes potentiels de cette réunion figurent des sujets liés à l'ICANN, tels que la reddition de comptes, la gouvernance de l'Internet dans un contexte plus large, la sensibilisation des gouvernements qui ne sont pas membres du GAC, et le renforcement des capacités des pays en développement dont l'économie numérique est en pleine croissance.
- Le ministre marocain Moulay Hafid Elalamy et le président du GAC occuperont respectivement les fonctions président et vice-président de la réunion.
- Une courte déclaration du président sera diffusée à l'issue de cet événement au lieu d'un texte négocié.
- Une équipe de travail sera formée, présidée par le représentant du Maroc, afin d'élaborer, en consultation avec les membres du GAC, un ordre du jour préliminaire qui sera achevé lors de la réunion de l'ICANN à Dublin.

- Les invitations officielles seront envoyées dès que possible avant la réunion de Dublin.
- Le personnel de l'ICANN et le Groupe australien pour l'amélioration continue (ACIG) apporteront leur aide à cette équipe de travail et aux organisateurs de la HLG.M.

DÉCISIONS : L'ACIG doit obtenir les manifestations d'intérêt du GAC quant à sa contribution à l'équipe de travail. L'ACIG et le personnel de soutien de l'ICANN doivent se mettre en relation avec le personnel chargé de la GSE pour apporter leur aide, y compris pour dresser la liste d'invitations à envoyer aux ministres.

TRANSITION DE LA SUPERVISION DE L'IANA ET AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN

CWG-Supervision

Le GAC a accepté de transmettre la déclaration suivante aux coprésidents du CWG-Supervision :

« Le GAC prend note de la proposition finale du CWG-Supervision et approuve sa présentation à l'ICG, sans préjudice des commentaires publics formulés par certaines délégations.

Le GAC prend note des dispositions du paragraphe 106 de la proposition finale du CWG, dans lequel ce dernier indique que sa proposition dépend fortement et expressément de la mise en œuvre des mécanismes de responsabilité proposés pour l'ICANN par le Groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-Responsabilité). Si l'un des éléments de ces mécanismes n'est pas mis en place tel que prévu dans la proposition du CWG-Supervision, celle-ci devra faire l'objet d'une révision.

Le fond de la proposition finale du CCWG-Responsabilité sera examiné par le GAC en tant qu'organisation membre.

Le GAC souhaite exprimer sa gratitude à l'équipe du CWG-Supervision, à ses coprésidents, et à ses membres et participants pour leur excellent travail. »

Groupe de coordination pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA (ICG)

Le GAC a noté que l'ICG travaillait sur une proposition de transition de la supervision de l'IANA qui intégrerait les commentaires des trois communautés opérationnelles. Les membres du GAC contribueront à cette tâche et présenteront des comptes-rendus à ce sujet.

CCWG-Responsabilité

Le GAC a longuement discuté du rapport préliminaire du CCWG-Responsabilité et des autres options envisagées par ce dernier juste avant et pendant la réunion de Buenos Aires. Il s'est également entretenu avec les coprésidents du CCWG.

Le GAC a accepté que ses membres contribuent à la réunion en face-à-face du CCWG, qui se tiendra les 17 et 18 juillet 2015, en soumettant leurs réponses aux questions

suivantes à la liste de diffusion du GAC avant le 10 juillet 2015, que le secrétariat du GAC se chargera de transmettre au CCWG :

1. Comment les questions de politique publique seront-elles traitées dans le cadre de responsabilité amélioré ?
2. Quel rôle le GAC et ses membres souhaitent jouer dans ce nouveau cadre afin de formuler des avis sur les questions de politique publique ?
3. Le GAC souhaite-t-il continuer de remplir son rôle de conseiller (tel qu'à l'heure actuelle) du Conseil d'administration de l'ICANN ?
4. Le GAC souhaite-t-il participer à un mécanisme d'autonomisation de la communauté basé sur le principe d'adhésion ?
5. Le GAC souhaite-t-il exercer l'un des pouvoirs communautaires suggérés par rapport à l'ICANN, et si oui, lesquels et comment ?
6. De quelles façons les propositions d'améliorations du Panel de révision indépendant seraient-elles satisfaisantes eu égard aux politiques publiques et aux besoins des gouvernements (transparence accrue, plus grande concentration sur la procédure et/ou le fond, nature juridiquement contraignante ou non, etc.) ?

DÉCISION : Le secrétariat de l'ACIG-GAC rassemblera les réponses des membres du GAC (en les nommant) et les soumettra au CCWG-Responsabilité.

AVIS DU GAC ADRESSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sauvegardes pour les gTLD

Le GAC a pris note des lettres qui lui ont été adressées par le Conseil d'administration, datées des 28 avril et 11 juin 2015 et portant sur ses précédents avis sur les sauvegardes pour les gTLD. Lors de la réunion, il a également reçu un autre courrier du Conseil, daté du 23 juin.

Lors de l'entrevue entre le GAC et le Conseil d'administration, les membres du GAC ont souligné le besoin de mesures supplémentaires de la part de l'ICANN quant aux chaînes très sensibles et réglementées, en vue de protéger les intérêts des consommateurs autant que ceux des entités commerciales, notamment en encourageant les bonnes pratiques en matière d'autorégulation, comme pour .bank. Le Conseil d'administration a fait remarquer que les compétences de l'ICANN étaient limitées à ses relations contractuelles avec les registres et les bureaux d'enregistrement.

Le GAC a décidé de recommander au Conseil d'administration :

- de dresser une liste d'exemples d'engagements d'intérêt public (PIC) relatifs à la vérification et à la validation des coordonnées dans les secteurs très réglementés afin de servir de modèle de bonne pratique, comme ceux pour .bank ;
- d'inviter la communauté de l'ICANN à élaborer une méthodologie harmonisée pour compter le nombre d'enregistrements abusifs de noms de domaine dans le cadre de l'évaluation en cours du programme des nouveaux gTLD.

Les membres du GAC ont également indiqué craindre que la longueur et la complexité des avis du GAC et des réponses du Conseil d'administration sur les questions de sauvegardes pour les gTLD n'empêchent de comprendre quels sont les points

approuvés ou rejetés. Il a été convenu de demander au Conseil d'administration d'adresser une fiche de suivi claire et d'expliquer la procédure à suivre, conformément aux Statuts constitutifs de l'ICANN, lorsqu'un avis est partiellement ou totalement rejeté.

DÉCISION : Les recommandations clés sont incluses dans le communiqué.

Protection des noms et sigles/acronymes des organisations intergouvernementales (OIG)

Le GAC a été informé par son président des discussions auxquelles celui-ci a participé en dehors des réunions, dans le cadre d'un « petit groupe » informel comprenant également le représentant des États-Unis et des membres d'OIG, et assisté lorsque nécessaire par le Conseil d'administration. Ce groupe continue de travailler sur des mécanismes préventifs et curatifs de protection des noms et sigles/acronymes des OIG dans les domaines de premier et deuxième niveau. Une session aura lieu mi-juillet afin de convenir des prochaines étapes vers l'élaboration d'une proposition solide qui sera présentée à la réunion de Dublin.

Plusieurs dirigeants du GAC ont également rencontré de façon informelle les coprésidents du Groupe de travail de la GNSO sur l'accès des OIG-OING aux mécanismes de protection des droits curatifs, en prenant note de l'approche du GAC décrite plus haut.

DÉCISIONS : L'ACIG et le personnel de soutien de l'ICANN doivent collaborer avec le président du GAC pour préparer la prochaine réunion du « petit groupe », qui se tiendra le 16 juillet. Ces débats sont reflétés dans le communiqué.

Responsabilité et transparence

Le GAC a confirmé le statut des recommandations de l'ATRT2 à son sujet, tel qu'indiqué au Conseil d'administration dans son [courrier du 8 mai 2015](#). Plusieurs de ces recommandations font l'objet d'un travail supplémentaire dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

En ce qui concerne la recommandation 6.8, le GAC a approuvé les lignes directrices relatives à la participation des gouvernements et des OIG, et à la coordination entre le GAC et le personnel chargé de la GSE. Ce document doit être considéré comme évolutif et faire l'objet de retours réguliers et d'améliorations si nécessaire.

En ce qui concerne la recommandation 6.9, le GAC a noté qu'elle était en cours d'application par le personnel chargé de la GSE. Ce dernier et le GAC ont convenu qu'une base de données permanente contenant les coordonnées des ministres concernés était inutile et demanderait trop de ressources. À la place, ils compileront ces informations à des fins précises, comme les HLG.

Le Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations n'a identifié aucun élément en suspens du point de vue du Conseil d'administration.

DÉCISION : L'ACIG et le personnel de soutien de l'ICANN doivent poursuivre leur travail sur la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2, tel que demandé par le GAC.

Évaluation de la priorité communautaire

Le GAC a évoqué une synthèse rédigée par le représentant du Royaume-Uni, en faisant remarquer deux problèmes relatifs aux candidatures communautaires pour les nouveaux gTLD : (a) l'incohérence quant à leur approbation ; et (b) les obstacles rencontrés par les candidats sélectionnés.

Il a également pris note d'une communication qui lui a été adressée par le [Groupe de candidats communautaires aux domaine de premier niveau](#). Avri Doria (Groupe des représentants des entités non commerciales) a indiqué que les candidats communautaires étaient souvent traités comme s'ils cherchaient à abuser du système : ils font l'objet de fausses accusations, se voient demander d'engager des frais disproportionnés par rapport à leurs ressources et ne peuvent exercer aucun recours.

Le GAC a pris note de l'enquête menée actuellement par le médiateur de l'ICANN sur le processus d'évaluation de la priorité communautaire (voir les actualités datant d'avant Buenos Aires à ce sujet [ici](#)). Les participants ont évoqué l'idée d'inviter le médiateur à s'entretenir avec le GAC lors de la réunion de Dublin.

Le GAC a convenu de surveiller l'évolution de la situation et d'inclure ce sujet aux points de l'ordre du jour de la réunion de Dublin. Il sera invité à soumettre ses commentaires sur la synthèse du Royaume-Uni dans les quatre semaines suivant la réunion de Buenos Aires.

DÉCISIONS : Ces débats sont reflétés dans le communiqué. L'ACIG doit rappeler au GAC la date limite de présentation de ses commentaires sur la synthèse du Royaume-Uni.

GROUPES DE TRAVAIL DU GAC

L'Annexe 4 détaille les activités les plus récentes des groupes de travail du GAC, y compris lors de la réunion de Buenos Aires. Parmi ces groupes figurent :

- Le Groupe de travail sur la protection des noms géographiques dans les prochaines séries de gTLD ;
- Le Groupe de travail sur la sécurité publique ;
- Le Groupe de travail sur les régions faiblement desservies ;
- Le Groupe de travail sur la participation du GAC au NomCom ;
- Le Groupe de travail sur les droits de l'Homme et le droit international ;
- Le Groupe de travail sur les principes de fonctionnement du GAC ;
- Le Groupe de travail sur la participation des gouvernements et des OIG.

TRAVAIL INTERNE DE LA COMMUNAUTÉ : QUESTIONS OPÉRATIONNELLES DU GAC

Principes de fonctionnement du GAC

Le GAC a accepté de modifier ses principes de fonctionnement 21, 25, 31 et 32 afin de permettre l'élection de cinq vice-présidents. Ces modifications sont détaillées dans l'Annexe 3.

Le GAC a refusé les propositions de modifications de ses principes concernant le vote électronique. Certains membres ont indiqué estimer qu'il n'était pas possible d'étudier ces changements sans se pencher sur la question de la capacité à voter.

Le GAC a accepté de former un groupe de travail chargé de revoir tous les aspects de ses principes de fonctionnement, y compris les conditions pour devenir membre et la façon dont le GAC décide des recommandations à adresser au Conseil d'administration. Ce sujet est détaillé dans l'Annexe 4 (Groupes de travail du GAC).

DÉCISION : L'ACIG et le personnel de soutien de l'ICANN doivent préparer une nouvelle version des principes de fonctionnement du GAC, qui sera publiée sur le site web du GAC. Pour les décisions des Groupes de travail, voir l'Annexe 4.

Élection des vice-présidents

Les candidats aux cinq postes de vice-président ont été appelés à se manifester avant le 1^{er} septembre 2015.

Au vu des décisions concernant les modifications des principes de fonctionnement du GAC (voir ci-dessus), le GAC a accepté d'utiliser une version actualisée des procédures suivies lors des dernières élections.

DÉCISION : L'ACIG doit communiquer une version actualisée des procédures d'élection.

Structure des réunions de l'ICANN

Le représentant du Portugal, en tant que responsable de cette piste de travail, a informé l'ensemble du GAC à ce sujet.

La discussion s'est principalement concentrée sur la réunion semi-annuelle « B ». Il a été noté que cette réunion donnait l'occasion à tous les SO/AC de coopérer de façon plus flexible et d'approfondir le dialogue intercommunautaire. Le GAC a plusieurs options en la matière, notamment consacrer du temps aux activités des groupes de travail, organiser des sessions de planification et dialoguer ouvertement avec la communauté et les groupes de travail intercommunautaires. Plusieurs membres du GAC ont fait part de leur souhait de diffuser une sorte de communiqué à l'issue de chaque réunion en face-à-face du GAC.

Les participants ont décidé de former un groupe de travail, mené par le représentant du Portugal et les membres du GAC intéressés, afin d'élaborer une proposition préliminaire qui sera présentée à la réunion de Dublin.

DÉCISION : Le groupe de travail mené par le représentant du Portugal doit élaborer une structure préliminaire des réunions du GAC pour les réunions A, B et C, qu'il soumettra à l'ensemble du GAC à Dublin.

Examen de l'efficacité de l'avis du GAC

Le GAC a accepté de charger l'ACIG d'analyser les aspects suivants de ses avis émis de la 44^e à la 52^e réunion de l'ICANN, et de présenter un rapport à ce sujet lors de la prochaine réunion :

- Les avis du GAC ont-ils été acceptés ?
- Les avis du GAC ont-ils été appliqués ?

- Les avis du GAC ont-ils eu des répercussions ?
- Les avis du GAC ont-ils été efficaces ?
- Les avis du GAC ont-ils été compris par la communauté ?

DÉCISION : L'ACIG doit rédiger un rapport pour la prochaine réunion.

Révision du site web du GAC

Le GAC a étudié l'avancée de deux pistes de travail : (a) la conception de son nouveau site web en collaboration avec le personnel de l'ICANN ; et (b) les améliorations apportées au nouveau site dans la limite des possibilités offertes par la nouvelle plate-forme. Les participants ont convenu que le représentant de Trinité-et-Tobago continuerait de mener ce projet et qu'une petite équipe de travail serait formée. Tous les membres du GAC sont invités à faire part de leurs suggestions.

DÉCISIONS : Les membres du GAC qui souhaitent faire partie de l'équipe de travail doivent se mettre en relation avec le représentant de Trinité-et-Tobago . Le président du GAC doit écrire à l'ICANN pour définir les attentes du GAC. L'équipe de travail doit se réunir avant fin juillet pour convenir des sujets prioritaires.

Soutien aux déplacements du GAC

Olof Nordling (personnel de l'ICANN) a présenté la version actualisée des Règles du GAC relatives au soutien aux déplacements, récemment communiquées au GAC pour commentaires.

Le GAC a accepté que cette version soit publiée sur son site web et utilisée pour fixer le montant du soutien aux déplacements pour la réunion de Dublin.

DÉCISION : Les Règles du GAC relatives au soutien aux déplacements seront publiées sur le site web du GAC.

Noms de pays/territoires au deuxième niveau

Olof Nordling a invité les membres du GAC à continuer d'envoyer le formulaire de notification qui leur a été distribué, ce qui permettra d'achever la base de données contenant les souhaits des membres du GAC quant aux notifications relatives au déblocage des noms de pays/territoires au deuxième niveau. Le délai d'envoi du formulaire rempli a été repoussé au 15 juillet. Le GAC a réclamé une synthèse actualisée au secrétariat ACIG-GAC sur le statut actuel de la procédure de déblocage des codes à deux caractères et des noms de pays/territoires au deuxième niveau.

DÉCISION : Le secrétariat ACIG-GAC doit préparer une synthèse comme réclamé par le GAC et la lui communiquer.

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU GAC PRÉSENTS : BUENOS AIRES, 20-25 JUIN 2015

Membres	
Commission de l'Union africaine	Madagascar
Argentine	Mali
Australie	Mexique
Autriche	Mongolie
	Maroc
Belgique	
Bénin	Namibie
Brésil	Pays-Bas
Bulgarie	Nouvelle-Zélande
	Nigeria
Cameroun	Niue
Canada	Norvège
Tchad	
Chine	Paraguay
Colombie	Pérou
Dominique	Pologne
Congo (République démocratique du)	Portugal
Côte d'Ivoire	
	Roumanie
Danemark	Russie
République dominicaine	
	Sénégal
Égypte	Singapour
Commission européenne	Espagne
	Suède
Finlande	Suisse
France	
	Taipei
Gabon	Thaïlande
Allemagne	Trinité-et-Tobago
Guinée	Turquie
Saint-Siège - État de la cité du Vatican	Ouganda
Hongrie	Émirats arabes unis
	Royaume-Uni
Inde	États-Unis
Indonésie	Uruguay
Iran	
Israël	Venezuela
Italie	Vietnam
Jamaïque	
Japon	
Kenya	
Corée du Sud	

Observateurs	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation internationale de la Francophonie	Organisation des États américains
Union des Télécommunications des Caraïbes	Union européenne de radiotélévision
Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	Conseil de l'Europe
	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
	REGULATEL

ANNEXE 2

COMMUNIQUÉ DU GAC DE BUENOS AIRES

Buenos Aires, 24 juin 2015

I. INTRODUCTION

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Buenos Aires, Argentine, du 20 au 25 juin 2015. Soixante-neuf (69) membres du GAC et neuf (9) observateurs ont participé à la réunion.

II. ACTIVITÉS ENTRE UNITÉS CONSTITUTIVES ET RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

1. Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a discuté de plusieurs questions, notamment :

- les candidatures communautaires prioritaires ;
- .africa ;
- les sauvegardes pour les nouveaux gTLD ;
- les noms de pays et de territoires au second niveau ;
- les révisions du programme des nouveaux gTLD ;
- la transition de la supervision de l'IANA ;
- la responsabilité de l'ICANN ;
- le PDG de l'ICANN.

2. Réunion avec l'Organisation de soutien des noms génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec la GNSO. À cette occasion, il a pris bonne note de la mise en œuvre du nouveau « mécanisme d'examen rapide » en vue de la rédaction d'un rapport thématique sur le futur service d'annuaire, et reconnu l'utilité de téléconférences plus régulières avec les dirigeants de la GNSO. Il s'est également prononcé en faveur du prolongement de l'expérience pilote portant sur la désignation d'un agent de liaison du Conseil de la GNSO auprès du GAC.

Il a accueilli avec satisfaction l'élaboration par la GNSO d'un mécanisme destiné à répondre à ses avis, permettant ainsi au Conseil d'administration de disposer d'informations claires sur les politiques de la GNSO en la matière

Les participants ont échangé leurs opinions quant aux approches respectives du GAC et de la GNSO envers la mission du Groupe de travail intercommunautaire chargé d'élaborer une proposition relative à la transition de la supervision des fonctions IANA liées au nommage (CWG-Supervision) et du Groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-Responsabilité).

3. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Les participants ont échangé leurs opinions quant aux approches respectives du GAC et de la GNSO envers le CWG-Supervision et le CCWG-Responsabilité.

Le GAC a informé la ccNSO d'une collecte de données sur les relations entre les noms de domaine de premier niveau géographiques (ccTLD) et les gouvernements, l'objectif étant d'aider les pays en développement en mettant à leur disposition des informations sur les bonnes pratiques et les situations traversées.

4. Réunion avec le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)

Le GAC s'est réuni avec le SSAC, qui a fait le point sur ses priorités actuelles. Les participants ont discuté de l'approche du SSAC envers le travail du CWG-Supervision et du CCWG-Responsabilité, en particulier les recommandations du SAC069 : Avis du SSAC sur le maintien de la sécurité et la stabilité des fonctions IANA pendant la transition du rôle de supervision.

5. Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC et l'ALAC ont discuté de plusieurs sujets, y compris la catégorie 1 de sauvegardes pour les gTLD.

Les participants ont échangé leurs opinions quant aux approches respectives du GAC et de l'ALAC envers le CWG-Supervision et le CCWG-Responsabilité.

Le GAC remercie chaleureusement tous les SO/AC avec lesquels il s'est entretenu, ainsi que tous les membres de la communauté de l'ICANN qui ont apporté leur contribution à la réunion de Buenos Aires.

III. QUESTIONS INTERNES

1. Nouveaux membres

Le GAC souhaite la bienvenue aux nouveaux pays membres : Kiribati et Maurice. Le GAC compte actuellement 152 membres et 32 observateurs.

Les gouvernements qui ne sont pas encore représentés au GAC sont invités à envisager de rejoindre cet organe.

2. Principes de fonctionnement du GAC

Le GAC a accepté de modifier légèrement ses principes de fonctionnement afin de permettre l'élection de cinq vice-présidents. Un groupe de travail a été formé pour étudier d'autres aspects relatifs à ces principes.

3. Groupes de travail du GAC

Le GAC poursuit des pistes de travail spécifiques par le biais de ses groupes de travail, qui couvrent les domaines suivants :

- la protection des noms géographiques dans les futures séries de gTLD ;
- la sécurité publique ;
- les régions faiblement desservies ;

- la participation du GAC au Comité de nomination de l'ICANN (NomCom) ;
- les droits de l'Homme et le droit international ;
- la révision des principes de fonctionnement du GAC ;
- la participation des gouvernements et des OIG.

4. Noms de pays/territoires au deuxième niveau

Le GAC élabore actuellement une base de données répertoriant les souhaits de ses membres quant aux notifications relatives aux demandes de déblocage de noms de pays/territoires au deuxième niveau dans les nouveaux gTLD (qui sont réservés, conformément aux règles applicables aux candidatures aux nouveaux gTLD), en laissant aux gouvernements la possibilité d'indiquer, le cas échéant, qu'ils ne s'opposent pas au déblocage de ces noms et ne souhaitent pas recevoir de notification à ce sujet.

Cette base de données devrait être prête fin juillet 2015 et mise en ligne sur le site web du GAC.

IV. RÉUNION GOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU

Le Maroc – qui accueillera la prochaine réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM) le lundi 7 mars 2016, dans le cadre de la 55^e réunion de l'ICANN – a détaillé le processus de préparation de la réunion et présenté d'autres éléments concernant les thèmes qui seront abordés, l'ordre du jour préliminaire et d'autres questions associées. Plusieurs membres du GAC ont remercié le Maroc d'avoir accepté d'accueillir cet événement et se sont dits prêts à apporter leur aide pour en faire un succès. Le GAC prévoit de créer un groupe de travail présidé par le représentant du Maroc, afin d'élaborer, en consultation avec les membres du GAC, un ordre du jour préliminaire qui devra être approuvé au plus tard lors de la réunion de l'ICANN à Dublin, pendant laquelle le GAC décidera des thèmes à aborder lors de la HLGM et du programme préliminaire de la réunion.

V. TRANSITION DE LA SUPERVISION AMÉRICAINE DE L'IANA ET AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN

1. Groupe de travail intercommunautaire chargé d'élaborer une proposition pour la transition de la supervision des fonctions IANA liées au nommage (CWG-Supervision)

Le message suivant a été transmis aux coprésidents du CWG-Supervision le 24 juin 2015 :

« Le GAC prend note de la proposition finale du CWG-Supervision et approuve sa présentation à l'ICG, sans préjudice des commentaires publics formulés par certaines délégations.

Le GAC prend note des dispositions du paragraphe 106 de la proposition finale du CWG, dans lequel ce dernier indique que sa proposition dépend fortement et expressément de la mise en œuvre des mécanismes de responsabilité proposés pour l'ICANN par le Groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-Responsabilité). Si l'un des éléments de ces mécanismes n'est pas mis en place tel que prévu dans la proposition du CWG-Supervision, celle-ci devra faire l'objet d'une révision.

Le fond de la proposition finale du CCWG-Responsabilité sera examiné par le GAC en tant qu'organisation membre.

Le GAC souhaite exprimer sa gratitude à l'équipe du CWG-Supervision, à ses coprésidents, et à ses membres et participants pour leur excellent travail. »

2. Groupe de coordination de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA (ICG)

Le GAC a pris note des activités menées actuellement par l'ICG et attend que la proposition rassemblant les commentaires des trois communautés opérationnelles fasse l'objet d'une consultation publique.

3. Groupe de travail intercommunautaire pour le renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-responsabilité).

Le GAC continue à clarifier les points suscitant des craintes chez ses membres en ce qui concerne les propositions sur lesquelles travaille le CCWG-Responsabilité. Ces préoccupations seront communiquées au CCWG à l'occasion de sa réunion en face-à-face qui aura lieu les 17 et 18 juillet 2015.

VI. AVIS DU GAC ADRESSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Sauvegardes pour les gTLD

Le GAC salue les efforts fournis par le Comité du programme des nouveaux gTLD (NGPC), qui dépend du Conseil d'administration de l'ICANN, depuis la réunion de Beijing (2013) pour répondre à son avis sur les sauvegardes. Cependant, malgré les orientations données par le GAC dans les communiqués publiés à l'issue des réunions de l'ICANN suivantes, y compris celle de Singapour (2015), les contrats passés avec les candidats aux nouveaux gTLD ne comportent toujours pas les dispositions recommandées par le GAC en matière de vérification des coordonnées pour les domaines appartenant à des secteurs très réglementés.

Le GAC constate toutefois qu'un nombre croissant d'opérateurs de registres et de candidats à des chaînes très réglementées se sont volontairement engagés à vérifier et valider les coordonnées, conformément à son avis. Ceux-ci ont démontré que des solutions satisfaisantes pouvaient être mises en place sur la base des avis du GAC.

Par conséquent,

a. Le GAC recommande au NGPC :

- i. de dresser une liste d'exemples d'engagements d'intérêt public (PIC) relatifs à la vérification et à la validation des coordonnées dans les secteurs très réglementés afin de servir de modèle de bonne pratique, notamment pour d'autres opérateurs de registre gTLD. Par exemple, les PIC relatifs à .bank semblent inclure des dispositions destinées à rassurer les consommateurs quant à la bonne foi des bureaux d'enregistrement répertoriés. Les parties prenantes concernées devraient être identifiées et encouragées à développer un ensemble de PIC efficaces pour protéger l'intérêt public dans chacune des chaînes très réglementées.

b. Le GAC recommande également :

- i. d'inviter la communauté de l'ICANN à élaborer une méthodologie harmonisée pour compter le nombre d'enregistrements abusifs de noms de domaine dans le cadre de l'évaluation en cours du programme des nouveaux gTLD ;
- ii. d'inviter le NGPC à indiquer clairement s'il accepte ou non son avis sur les sauvegardes. Il serait utile de concevoir une fiche de suivi simple pour tous les points des avis du GAC sur les sauvegardes depuis le communiqué de Beijing (2013) afin d'identifier ceux qui ont été mis en œuvre, ceux qui sont en cours d'application et ceux qui ont été rejetés. En cas de rejet partiel ou total de ses

avis, le GAC demande instamment au NGPC de clarifier la démarche à suivre pour trouver une « solution acceptable pour les deux parties », tel que prévu dans les Statuts de l'ICANN.

2. Protection des organisations intergouvernementales (OIG)

Conformément à l'avis rendu par le GAC dans ses communiqués précédents concernant la protection des noms et sigle/acronymes des OIG aux premier et deuxième niveaux, le GAC prend note des progrès accomplis par le « petit groupe » informel chargé d'élaborer des mécanismes conformes à ses précédents avis, et appelle ce groupe à se réunir prochainement afin de rédiger une proposition solide à ce sujet avant la prochaine réunion de l'ICANN à Dublin. Le GAC approuve les protections préventives qui resteront en place jusqu'au lancement de mécanismes permanents de protection des noms et sigle/acronymes des OIG aux premier et deuxième niveaux.

3. Deuxième équipe de révision de la responsabilité et la transparence (ATRT2)

Le GAC a confirmé le statut des recommandations de l'ATRT2 à son sujet, tel qu'indiqué au Conseil d'administration dans son courrier du 8 mai 2015, en notant que le travail réalisé dans plusieurs domaines s'inscrivait dans un processus d'amélioration continue. En ce qui concerne la recommandation 6.8, le GAC a approuvé les lignes directrices relatives à la participation des gouvernements et des OIG, et à la coordination entre le GAC et le personnel chargé de la GSE.

4. Évaluation de la priorité des candidatures communautaires

Le GAC poursuit son examen du processus des candidatures communautaires pour les nouveaux gTLD, et note que celui-ci ne semble pas répondre aux attentes des candidats. Le GAC attend le rapport du médiateur de l'ICANN à ce sujet et analysera la situation lors de sa réunion à Dublin.

VII. PROCHAINE RÉUNION

Le GAC se réunira à nouveau à l'occasion de la 54^e réunion de l'ICANN à Dublin, Irlande.

ANNEXE 3

MODIFICATIONS DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU GAC APPROUVÉES À BUENOS AIRES, JUIN 2015

Les modifications approuvées sont surlignées en **jaune**.

ARTICLE VII – PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENTS, AUTRES AGENTS ET COMITÉS

Principe 21

Dans le cas où le GAC choisirait d'avoir d'autres dirigeants que le président, il pourra élire **jusqu'à cinq** vice-présidents parmi ses membres. Dans la mesure du possible, les vice-présidents doivent refléter de façon adéquate la diversité géographique et de développement des membres. Le mandat du président est fixé à deux (2) ans, renouvelable une fois. Le mandat des vice-présidents est fixé à un (1) an. Les vice-présidents peuvent être réélus mais ne peuvent pas occuper ce poste plus de deux mandats consécutifs.

Principe 25

Si le président est absent de tout ou partie d'une réunion, l'un des **trois** vice-présidents est chargé de remplir les fonctions de celui-ci. Si aucun vice-président n'a été élu ou n'est présent à la réunion, le GAC choisit l'un de ses membres pour présider la réunion.

ARTICLE IX – ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Principe 31

L'élection du président du GAC a lieu lors de la dernière réunion de l'année tous les deux ans, sauf si le président n'est plus en mesure d'assumer ses fonctions. Si le président décide de quitter son poste pendant la première année de son mandat, une élection est organisée pour la durée restante du mandat jusqu'à la réunion suivante du GAC. Si le président décide de quitter son poste pendant la seconde année de son mandat, le GAC choisit l'un de ses vice-présidents pour le remplacer jusqu'à la tenue d'une élection régulière.

Les élections des **trois** vice-présidents ont normalement lieu lors de la dernière réunion de l'année. Si un vice-président décide de quitter son poste avant la fin de son mandat, une élection est organisée pour la durée restante du mandat jusqu'à la réunion suivante du GAC. Les résultats des élections sont annoncés officiellement à la fin de la réunion au cours de laquelle l'élection a eu lieu et prennent effet à la fin de la réunion du GAC suivante.

Principe 32

S'il n'y a qu'un seul candidat, celui-ci est élu à main levée. S'il y a plus d'un candidat au poste de président, ou plus de **cinq (5)** candidats aux postes de vice-présidents, des élections sont organisées. Les candidats remportant la majorité des suffrages sont élus.

En cas d'égalité entre deux candidats, les votants sont invités à les départager au moins une heure après l'annonce des résultats.

Les élections sont valides si plus d'un tiers (1/3) des membres du GAC votent sur place ou par voie électronique. En cas de second tour, seuls les membres du GAC présents peuvent voter.

ANNEXE 4

GROUPES DE TRAVAIL DU GAC : ISSUES DES SESSIONS DE LA RÉUNION DE BUENOS AIRES, JUIN 2015

1. Protection des noms géographiques

Le Groupe de travail sur la protection des noms géographiques, présidé par le représentant de l'Argentine, a animé une session publique intégrée dans l'ordre du jour principal du GAC, au cours de laquelle le président du groupe a présenté un compte-rendu.

Aucun commentaire n'a été fait sur les attributions provisoires du groupe, qui ont été communiquées à la liste de diffusion du GAC et approuvées par le GAC.

Plusieurs membres du GAC ont suggéré d'affiner l'approche envers la protection des noms géographiques, notamment : en donnant la priorité aux noms les plus importants en termes de politique publique, en se concentrant sur la protection contre les abus plutôt que sur les interdictions générales, et en examinant les données et les leçons tirées de la première série de nouveaux gTLD en ce qui concerne les noms géographiques.

Le Groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que TLD (coprésidé par Annabeth Lange) a souligné l'importance des remarques du GAC, en particulier sur les questions de définitions.

Les participants ont noté que les candidats aux noms géographiques et les candidats communautaires rencontraient souvent les mêmes problèmes au stade de l'évaluation de la priorité communautaire, notamment dus à une définition étroite du terme « communautaire » et à un manque de transparence.

2. Sécurité publique

Le Groupe de travail sur la sécurité publique a adopté ses attributions provisoires. Ses coprésidents doivent maintenant les communiquer au GAC, qui annoncera s'il les approuve ou non en dehors des réunions.

Un programme de travail sera élaboré. Plusieurs pistes de travail sont envisagées :

- WHOIS – Le groupe pourrait se pencher sur une proposition de déclaration sur les problèmes liés au WHOIS et mener des activités visant à harmoniser le WHOIS IP et le WHOIS DNS.
- Rapport préliminaire sur l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire – Le groupe transmettra ses commentaires sur ce rapport au GAC et cherchera à obtenir les recommandations du GAC en la matière.
- Sauvegardes – Le groupe transmettra ses commentaires sur ce rapport au GAC et cherchera à obtenir les recommandations du GAC en la matière.

Les coprésidents ont demandé aux autres membres du groupe d'informer les agences chargées de l'application des lois dans leurs pays respectifs de l'existence de ce Groupe de travail, afin d'obtenir la plus large participation possible à ses activités.

3. Droits de l'Homme et droit international

Le Communiqué du GAC de Singapour (février 2015) dispose : « 9. Droit international, droits de l'Homme et ICANN. Le GAC a décidé de créer un Groupe de travail sur les questions relatives aux droits de l'Homme et à l'application du droit international car elles concernent les activités de l'ICANN. Le GAC continuera également de surveiller le travail de la communauté et d'étudier la façon dont ses propres initiatives pourraient compléter ces efforts. »

Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 22 juin 2015.

Résumé

Cette réunion ouverte a attiré un bon nombre de participants non membres du GAC.

Elle était présidée par les représentants du Pérou et du Royaume-Uni. Niels ten Oever, membre de l'équipe de travail intercommunautaire chargée de la responsabilité d'entreprise et sociale de l'ICANN envers le respect des droits de l'Homme (CCWP), a été invité à présenter cette entité.

Le représentant du Royaume-Uni a indiqué que le 3 juin 2015, le Comité des ministres des 47 États membres du Conseil de l'Europe avait adopté une [déclaration](#) rappelant que l'ICANN, en tant que société privée à but non lucratif, devait se conformer au droit international relatif aux droits de l'Homme, en particulier la [Résolution 17/4 des Nations unies](#) sur les droits de l'Homme et les sociétés transnationales et autres entreprises. Cette déclaration saluait aussi l'engagement de l'ICANN à agir conformément aux principes de droit international pertinents.

Attributions :

Les participants ont évoqué la version la plus récente des attributions provisoires du Groupe de travail, notamment :

- Le représentant des États-Unis a fait part de ses inquiétudes quant au fait que les commentaires sur les attributions n'aient pas été pris en compte.
- Les participants ont exprimé différentes opinions quant à l'expression « droit international » dans le nom du Groupe de travail et ses attributions, en se demandant par exemple s'il ne valait pas mieux parler de « droit international relatif aux droits de l'Homme ».
- Le Groupe de travail doit vérifier si les Principes directeurs des Nations unies sur les droits de l'Homme s'appliquent aux activités de l'ICANN.

CCWP

Les points suivants ont été abordés lors de la présentation du travail de la CCWP :

- Il s'agit d'une équipe et non d'un groupe de travail ;
- Il n'est pas question d'étendre la mission de l'ICANN ;
- Cette équipe poursuit ses discussions à ce sujet, lancées lors de la réunion de Londres en juin 2014 ;

- Cette équipe a animé une session publique et une session de travail ouverte le mercredi 24 juin (qui débordait sur des sessions du GAC).
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
<http://newgtlds.icann.org/en/announcements-and-media/announcement-2-17nov13-en>.

Il a été noté que si le Groupe de travail du GAC et la CCWP devaient se tenir informés de leurs travaux respectifs, à ce stade, le GAC ne s'était pas prononcé quant à sa contribution à la CCWP.

Prochaines étapes

Le GAC discutera davantage des attributions de son Groupe de travail. Une fois adoptées, celles-ci seront révisées au bout d'un an.

L'élaboration d'un programme de travail préliminaire doit commencer dès maintenant. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion en face-à-face du Groupe de travail, qui aura lieu lors de la réunion de l'ICANN à Dublin, du 17 au 22 octobre 2015. En attendant, la communauté est invitée à faire part de ses remarques via la liste de diffusion du Groupe de travail.

Dans le cadre de l'élaboration du programme de travail, les priorités définies devront indiquer aussi clairement que possible quels sont les domaines de droit international pertinents.

4. Régions faiblement desservies

Le Groupe de travail sur les régions faiblement desservies s'est réuni pour la première fois en face-à-face à Buenos Aires.

Ses attributions seront adoptées en dehors des réunions via la liste de diffusion du GAC. Ce groupe doit élaborer un programme de travail.

Ce groupe coordonne le sondage en cours sur les pratiques des gouvernements/gestionnaires de ccTLD.

Ce groupe apportera son aide au Maroc dans le cadre de l'organisation de la HLG de 2016.

5. Révision des principes de fonctionnement du GAC

Le GAC a accepté de former un Groupe de travail chargé de la révision de ses principes de fonctionnement, présidé par le représentant de la Namibie.

Les attributions proposées sont les suivantes :

Entreprendre une révision complète des principes de fonctionnement du GAC et adresser à ce dernier des recommandations quant à un ensemble de principes révisés.

Les missions proposées sont les suivantes :

1. dresser une liste des principes faisant l'objet de propositions de modifications ;

2. élaborer une procédure afin d'étudier chacun de ces principes, en discuter et atteindre un consensus ;
3. réviser chacun de ces principes selon la procédure approuvée ;
4. rédiger des synthèses à l'attention du GAC afin de le tenir informé de l'avancée du Groupe de travail.

Les membres du GAC sont invités à adresser leurs remarques sur les attributions et missions proposées avant le 31 juillet 2015.

Le Groupe de travail tiendra compte du travail réalisé dans le cadre de la dernière révision des principes de fonctionnement du GAC, effectuée en 2011.

6. Relations avec les gouvernements et les OIG

En l'absence du représentant du Liban, qui préside le Groupe de travail sur les relations avec les gouvernements et les OIG, le personnel chargé de la GSE a présenté un compte-rendu au GAC et les participants ont convenu d'agir conformément aux recommandations 6.8 et 6.9 de l'ATRT2, comme indiqué dans les présentes.

7. Participation du GAC au NomCom

Le Groupe de travail sur la participation du GAC au NomCom ne s'est pas réuni à Buenos Aires. Ses attributions ont été communiquées avant la réunion et aucun commentaire n'a été reçu.